

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations

MERCREDI 29 MARS 2023

CHANTELOUP - SALLE LA TANIÈRE

Le vingt-neuf mars deux mille vingt-trois, à 18h00, le Conseil d'Administration de la Régie Office du Tourisme s'est réuni Chanteloup - Salle La Tanière, sous la présidence de Monsieur Philippe ROBIN, Président.

Membres : 25 – Quorum : 13

Présents (17) : Sylvie BAZANTAY, Anne BERTHO, Serge BOUJU, Pierre BUREAU, Gaëtan DE TROGOFF, René DOCHLER, Stéphanie FILLON, Dany GRELLIER, James HERVE, François MARY, Rachel MERLET, Roland MOREAU, Maryse NOURISSON-ENOND, Sylvie RENAUDIN, Anne-Marie REVEAU, Philippe ROBIN, Dominique TRICOT

Pouvoirs (3) : Jean-Claude BORDONNAT À Sylvie BAZANTAY, Virginie JEANNEZ À Anne-Marie REVEAU, Rodolphe ROUE À Dany GRELLIER,

Absents (8) : Jean-Claude BORDONNAT, Armelle CASSIN, Benjamin COUSSEAU, Séverine GROYER, Virginie JEANNEZ, Claire PAULIC, Rodolphe ROUE, Bernard SALMON

Date de convocation : 23-03-2023

Secrétaire de séance : Monsieur Roland MOREAU

ADMINISTRATION GENERALE

Animations : fixation des tarifs « JEUX-ENQUÊTES »

Dans le cadre de la politique d'animations du territoire, l'Office de Tourisme organise des « Jeux enquêtes » cet été sur certaines villes du Bocage Bressuirais. Un jeu sera imaginé par commune représentée afin de créer une « collection » de jeux.

Cette animation consiste en un jeu de piste en autonomie dans une ville, par équipe. Les participants auront à répondre à des questions dans l'ordre qu'ils souhaiteront et seront munis d'un plan pour se déplacer. Ce jeu sera présenté sur place par une personne de l'office de tourisme qui veillera au bon déroulement de l'activité et effectuera un classement des équipes en fin de parcours.

Il est proposé au Conseil d'Administration de fixer le tarif de cette animation « Jeux enquêtes » selon les modalités suivantes :

Tarif individuel :

- 3 € par Enfant (8-18 ans – Etudiants)
- 4 € par Adulte
- 12 € pour une famille (2 adultes, 2 enfants)

Tarif Groupe :

- 3 € par Adulte
- Un jeu-enquête à 2,50 € par enfant - gratuit pour les accompagnateurs
- Forfait de 45 € pour un groupe < 15 personnes

DEL-OT-2023-012

Page 1 sur 2

Le conseil d'administration de la Régie Office de Tourisme, est invité à :

- **adopter les tarifs proposés ;**
- **autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Régie Office du Tourisme,
Philippe ROBIN,

11 AVR. 2023

Transmis en préfecture le

Notifié ou publié le **11 AVR. 2023**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

